

Comet® 200

Fongicide céréales

Composition : 200 g/l de pyraclostrobine

Formulation : concentré émulsionnable (EC)

AMM n° : 2100151

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Cibles	Dose	Nb applic.	DAR	ZNT aquatique	ZNT arthropdes non-cibles
Blé, triticale, épeautre	Rouille(s)	1,1 l/ha	2	35 j	5 / 20 m*	5 m
Orge	Helminthosporiose Rhynchosporiose Rouille(s)	1,1 l/ha	1 2 2	35 j	5 / 20 m*	5 m
Avoine	Rouille couronnée	1,1 l/ha	2	35 j	5 / 20 m*	5 m
Seigle	Rhynchosporiose Rouille(s)	1,1 l/ha	2 2	35 j	5 / 20 m*	5 m

* Pour 1 application par parcelle respecter une ZNT de 5 m. Pour 2 applications par parcelle respecter une ZNT de 20 mètres.

Délai de Rentrée : 48 heures

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Danger**

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Fongicide

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conditions d'emploi :

- Porter des gants et des vêtements de protection appropriés lors de l'ensemble de phases d'utilisation du produit.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres / zone non cultivée adjacente.
- Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

La matière active :

La *pyraclostrobine* appartient à la famille des strobilurines

Nom chimique : N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1 H-pyrazol-3- yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy) carbamate de méthyle

Formule brute : C₁₉H₁₈ClN₃O₄

Masse molaire : 387,82

Le produit formulé : Comet 200

Densité : 1,04

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : 0°C à + 40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : 500 mg/kg

LMR européenne :

LMR européenne, consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Protection de l'opérateur :

Recommandations BASF :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- *Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3,
- *EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065,
- *EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.
- *Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3) pendant la phase de chargement,
- *Un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement.

Pendant l'application :

- *EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.
- *Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-2 si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation. Si le tracteur dispose d'une cabine, les porter et les stocker exclusivement à l'extérieur de la cabine.

Protection du travailleur :

- *Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 en cas de contact avec le culture,
- *EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Intérêt du produit

Comet 200 est un fongicide polyvalent (blés, épeautre, triticales, orges, avoines, seigles) à action préventive et curative.

Comet 200

Comet 200 contient de la pyraclostrobine (F500), molécule de la famille des strobilurines.

Grâce à son mode de diffusion locosystémique et translaminaire, **Comet 200** protège la surface comme l'intérieur des feuilles. Cette spécialité se caractérise par une grande rapidité d'action et une longue persistance contre les principales maladies du feuillage des céréales.

Comet 200 est sélectif à tous les stades de la céréale.

Mode d'action

Pyraclostrobine : Elle inhibe la respiration mitochondriale en bloquant le transport des électrons par fixation de la molécule au centre d'oxydation ubihydroquinone (Qol) du cytochrome bc1 (Complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale). La conséquence en est une réduction drastique de l'énergie cellulaire (ATP) disponible pour supporter les fonctions vitales du champignon pathogène-cible ce qui entraîne sa mort.

La **pyraclostrobine** se fixe solidement dans la cuticule et pénètre dans la feuille. Une partie des molécules pénètre rapidement. L'autre partie est progressivement libérée dans la plante permettant ainsi une protection de longue durée. Dans les tissus végétaux, la pyraclostrobine diffuse localement et protège la face non traitée par sa diffusion translaminaire. La **pyraclostrobine** est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium.

Elle appartient au groupe C3 [Qol : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

Champ d'activité

CEREALES

- Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)
- Helminthosporiose (*Drechslera teres*)
- Rouille jaune (*Puccinia striiformis*)
- Rouille naine (*Puccinia hordei*)
- Rouilles brunes (*Puccinia recondita* et *Puccinia dispersa*)
- Rouille couronnée (*Puccinia coronata*)

Conditions d'application

Comet 200 s'utilise de la montaison à l'épiaison, contre les maladies des feuilles. **Comet 200** procure le maximum d'efficacité lorsqu'il est appliqué en tout début d'attaque de maladies.

Sur blé, épeautre :

Compte tenu de ses performances, **Comet 200** est le fongicide pour la protection des dernières feuilles du blé, essentielles dans la constitution du rendement. La plage d'utilisation optimale se situe donc entre le stade «dernière feuille étalée» et «fin gonflement».

Sur orge, avoine, seigle et triticale :

En fonction de la pression parasitaire, réaliser une ou deux applications :

- ♦ un premier traitement au début de la montaison en fonction des Bulletins de Santé du Végétal ou dès l'apparition des tous premiers symptômes. Cette application précoce permet de valoriser au mieux la longue persistance d'action de **Comet 200**.
- ♦ un second traitement à partir du stade «dernière feuille étalée» et au plus tard au stade «sortie des barbes», en fonction de la reprise de la maladie, pour protéger les étages foliaires supérieurs et l'épi.

Remarques générales

- ♦ Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine (ou Qol) plus de 2 fois par culture de céréales et par an. En conséquence, **Comet 200** doit être appliqué sur la même parcelle au maximum 2 fois par an (1 seule fois par an pour lutter contre l'helminthosporiose).
- ♦ Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- ♦ La qualité de la pulvérisation et les conditions au moment de l'application (hygrométrie > 70% - Température < 25°C) contribuent également à la réussite du traitement. Si la température est supérieure à 25 °C, traiter tôt le matin ou tard le soir en fonction de l'hygrométrie.
- ♦ Traiter en préventif

Comet 200

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Comet 200** avant verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI